

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

SOU MIS A L' APPROBATION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2010

1) BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} mai 2009 au 28 février 2010.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 9,33 %
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant
 Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2010 : 189 728
 Valeur comptable du portefeuille : 6 990 611 €
 Valeur de marché du portefeuille : 13 280 960 €

EVOLUTION DU COURS DE L' ACTION

		Actions Groupe Guillin	
		ACHATS	VENTES
Nombre de titres	contrat de liquidités	2 010	5 938
	contrat de croissance externe	14 381	-
	Total	16 391	5 938
Cours moyen de la transaction	contrat de liquidités	54,97	50,08
	contrat de croissance externe	37,40	-
	Total	39,56	50,08
Montants	contrat de liquidités	110 492,72	297 356,85
	contrat de croissance externe	537 862,12	-
	Total	648 354,84	297 356,85

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 189 728 actions, représentant 9,33 % du capital de la Société, dont :

- 3 215 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse ODDO et Cie Paris, affectées au compte n° 502 121.
- 184 613 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100
- 1 900 actions destinées à être attribuées gratuitement à des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

2) NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 4 juin 2010
- **Titres concernés** : Actions
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 203 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 189 728 (soit 9,33 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 13 559 actions (soit 0,67 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 110 euros
- **Objectifs** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite

d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 4 juin 2010 soit jusqu'au 4 décembre 2011.